

recrutés au Canada, on m'informe que le camp Gagetown n'a jamais reçu de telles armes. Depuis que le camp est ouvert, on y distribue le nouveau fusil. Aucun vol ne s'est produit au camp Gagetown depuis le premier janvier 1960, à l'exception du vol d'un pistolet. Donc, cette assertion voulant qu'il s'agisse de fusils canadiens, de mitrailleuses Bren et de mitraillettes Sten volés au camp Gagetown est absolument sans fondement.

**M. Pugh:** Le ministre voudrait-il nous expliquer ce qui signifie la catégorie S-5?

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, je pense qu'il serait préférable de ne pas commencer à parcourir toute la liste des tests médicaux. Il s'agit d'une classification concernant la stabilité.

### QUESTIONS OUVRIÈRES

#### MENACE DE GRÈVE DU RAIL—ENTRETIENS ÉVENTUELS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Hazen Argue (Assiniboia):** Le premier ministre nous dira-t-il un mot des nouvelles parues dans les journaux annonçant que des entrevues avaient eu lieu entre les membres du gouvernement, les présidents des compagnies de chemins de fer et le principal négociateur des syndicats de cheminots? Un règlement lui paraît-il imminent et qu'est-ce que le gouvernement fait d'autre pour y mener?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Le gouvernement, tout comme le public, aimerait naturellement voir se régler les divergences qui opposent les chemins de fer et les syndicats de cheminots; c'est pourquoi il s'est efforcé de susciter des négociations, et d'en maintenir entre les parties en cause. Plusieurs de mes collègues—trois, en fait—se sont rencontrés avec les présidents des deux chemins de fer. Le ministre du Travail a vu M. Hall, président du comité de négociation des syndicats. Je pense pouvoir ajouter que ces réunions entre le gouvernement et chacune des parties en cause se continueront jusqu'à ce que nous arrivions, je l'espère, sans en être le moins certain, à un accord à l'amiable.

### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

#### LA PEINE CAPITALE—COMMUTATION DES SENTENCES DE MORT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gabriel Roberge (Mégantic):** J'aimerais poser une question au solliciteur général. Peut-il nous dire ce qu'il pense du fait que, sur 48 sentences de mort, 38 ont été commuées

par le gouvernement actuel alors que la clémence n'avait été recommandée que dans 14 cas?

**L'hon. W. J. Browne (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, cette question a trait à la faculté de faire acte de clémence, prérogative royale exercée par le gouverneur général à titre de représentant de Sa Majesté la reine. Je ne crois pas devoir faire d'autres commentaires à ce sujet.

(Texte)

### LA DÉFENSE NATIONALE

#### SAINT-JEAN—NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR DES ÉTUDES AU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL—MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SAINT-JEAN-BAPTISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre associé de la Défense nationale. Voudrait-il fournir à la Chambre des renseignements au sujet de la nomination d'un nouveau directeur des études au Collège militaire royal de Saint-Jean?

L'honorable ministre profiterait-il aussi de la circonstance pour répondre aux recommandations contenues dans le mémoire qui lui a déjà été soumis par la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec au sujet de certains problèmes relatifs au même collège?

**L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur le président, en réponse à la question que me pose l'honorable député de Sherbrooke, il me fait plaisir d'informer la Chambre que le nouveau directeur des études du Collège militaire royal de Saint-Jean a été choisi. Il s'agit de M. le docteur Gauthier, âgé de 40 ans, qui a subi avec succès les examens de la Commission du service civil et du comité de sélection préposé à ce choix. M. Gauthier a été choisi grâce à ses titres, ses qualités et sa compétence.

Quant à la deuxième partie de la question, je suis d'avis que le temps mis à la disposition des députés ou des ministres à l'appel de l'ordre du jour ne serait pas suffisant pour répondre à chacun des points portés à notre attention dans le mémoire que nous a présenté la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec. Toutefois, j'ai l'intention, à une date ultérieure, ou probablement lors de l'étude des crédits du ministère de la Défense nationale, de faire à la Chambre un rapport complet sur chacun des points qui nous ont été soumis au sujet des problèmes relatifs au Collège militaire royal de Saint-Jean. Pour le moment, qu'il me soit permis de dire à la Chambre que les autorités du ministère de la Défense nationale ont l'intention de maintenir